



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-822

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle administration générale Direction des ressources humaines et du développement social	Délibération N° 2015-822
---	---	---

Adhésion au Centre de gestion de la fonction publique de la Gironde (CDG33) pour "le socle commun" - Décision - Autorisation

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 1^{er} juin 2015, la Préfecture a fait savoir à Bordeaux Métropole qu'elle n'exercerait désormais plus le secrétariat de la commission départementale de réforme, et ce dans le cadre de l'application des articles 112 et 113 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, modifiant la loi statutaire du 26 janvier 1984, portant élargissement du champ des compétences des centres de gestion (CDG) en disposant que les collectivités qui ne leur sont pas obligatoirement affiliées (collectivités de plus de 350 agents), ce qui est le cas de notre Etablissement, pouvaient néanmoins leur confier l'exercice d'un ensemble de missions constituant un appui indivisible à la gestion des ressources humaines.

Parmi les six missions figurant au sein de ce « socle commun », deux intéressent tout particulièrement Bordeaux Métropole :

- le secrétariat de la commission de réforme ;
- le secrétariat du comité médical départemental.

Au regard de la taille et des moyens dont dispose notre Etablissement, les autres missions du « socle commun », bien que moins nécessaires, ne sont pas dépourvues d'intérêt pour Bordeaux Métropole.

Ces autres missions sont les suivantes :

- avis consultatif dans la procédure du recours administratif préalable ;
- assistance juridique statutaire ;
- accompagnement individuel à la mobilité des agents en dehors de leur collectivité d'origine ;
- assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

L'adhésion au « socle commun » se fait en contrepartie d'une contribution financière de 0,1% assise sur la masse salariale (assiette semblable à celle des cotisations maladie). Elle est de l'ordre de 72 530€/an sur la base du BP (Budget primitif) 2015.

Il est à noter qu'en cas d'adhésion, Bordeaux Métropole n'aura plus à assurer le coût des concours et des expertises médicales, ce qui implique pour l'adhésion au « socle commun » un coût net de 48 922€.

Ainsi, il est proposé l'adhésion au « socle commun », dont le coût est donc proche d'une gestion en régie et qui présente la garantie d'une prise de distance nécessaire dans le suivi et le traitement des dossiers de Bordeaux Métropole. Notre établissement ne sera ainsi pas « juge et partie », puisqu'il n'y aura pas de lien de subordination entre l'employeur et le secrétariat des instances médicales, qui sera confié au CDG. De plus, cette adhésion participe d'une facilité de gestion puisque le CDG a déjà une expérience en la matière, et qu'il s'engage à mettre en place un dispositif conjoint de suivi, d'avancement et d'accompagnement des dossiers.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde n°DE-0031-2013 du 24 juin 2013 et n° DE-0051-2013 du 25 novembre 2013, définissant les conditions d'exercice des missions relevant du « socle commun » et fixant le taux de contribution pour l'adhésion audit « socle » ;

VU le recueil de l'avis du Comité technique du 27 novembre 2015 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'en raison des divers avantages que peut retirer notre Etablissement à son adhésion au « socle commun », il est proposé d'y procéder à compter du 1^{er} janvier 2016.

DECIDE

Article 1 : Il est confié au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde l'exercice des missions relevant du « socle commun » ;

Article 2 : Bordeaux Métropole adhère par voie de conséquence à compter du 1^{er} janvier 2016 au « socle commun » de missions défini par le Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde dans ses délibérations des 24 juin et 25 novembre 2013 précitées ;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération et habilité à engager toutes démarches pour l'exécution de cette adhésion pour notamment assurer le versement de la contribution due au Centre de Gestion et s'assurer du bon exercice des missions confiées ;

Article 4 : Cette dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget 2016 au Chapitre 012, Compte 6336, Fonction 020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur DUPRAT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Alain DAVID